ASSOCIATION NYONSAISE d'INITIATIVES MEDICALES pour l'AFRIQUE
Assemblée Générale ANIMA du 26 septembre 2026

Bilan financier pour l'année 2025

RECETTES par catégories			FRAIS DE FONCTIONNEMENT	
Dons d'Associations et subvention	300		Frais des intervenants non remboursés	1 715
Recettes Atelier Laine & Colliers	2 775		Gestion	467
Contribution des intervenants	1 715		Assurance R.C.	184
Dons et cotisations des membres	9 212		Motivations & gestion en Casamance	149
Produits financiers	1 212		Transports en Casamance	650
Avance sur Travaux (Marins SF)	713			
Remboursements microcrédits	231			
∑ des Recettes	16 158		Coût des frais de Fonctionnement	3 165
ÉVOLUTION des différents COMPTES			COÛTS des REALISATIONS	
Compte courant au 01/01/2025	3 893		Achat de matériel & consommables	71
Compte épargne au 01/01/2025	51 422		Bourses attribuées	615
CFA au 01/01/2025 en euros	2 881		Travaux réalisés	1 371
			Frais bancaires	6
Trésorerie au 01/01/2025	58 196			
Compte courant au 31/12/2025	4 742		Coût des réalisations	2 057
Compte épargne au 31/12/2025	63 134			
CFA au 31/12/25 en euros	1 256		TOTAL des DÉPENSES	5 222
Trésorerie au 31/12/2025	69 132		TOTAL des RECETTES	16 158
EVOLUTION de la trésorerie	10 936		SOLDE FINAL	10 936
Valorisation des bénévoles en heures	14 440		Valorisation des bénévoles en heures	14 440
Valorisation en mission	1 200		Valorisation en mission	1 200
Valorisation du bénévolat	15 640		Valorisation du bénévolat	15 640

La gestion de l'association reste des plus saines. En ce qui concerne les dépenses, trois facteurs principaux entrent en jeu :

- Les frais de gestion en France ont toujours été minimes, incluant l'indispensable et obligatoire assurance « Responsabilité civile ».
- De même au Sénégal : Hyacinthe, responsable local en Casamance considère qu'il ne doit plus recevoir une motivation annuelle du fait de ses nombreux séjours à Castres dans sa famille, alors que celles de Séraphin et de Benjamin, ainsi que celles des intervenants locaux (sages-femmes en particulier) lors des missions sont maintenues.
- Les intervenants, tous bénévoles, ont toujours pris en charge, lors des missions, leurs frais de transport depuis la France ainsi que leurs frais de vie sur place.

Nous avons mis en évidence la place du bénévolat en l'incluant dans la présentation de la comptabilité selon les directives de l'AFD (Association française de développement).

Nous avons pu constituer grâce à ces dépenses contenues, grâce aux recettes de l'Atelier, aux nombreux dons de nos adhérents et à l'apport des associations : Casam, Go-Sénégal, Fonds Suisse, Fondation Louis Marescaux, et surtout le Centre Maternel des Plantes (Fondation de France) une réserve de trésorerie (génératrice de produits financiers) qui nous permet la mise en œuvre et le provisionnement des projets.

Pour 2024 le bilan était déjà positif du fait que la mission n'avait pas pu se tenir et en 2025 il est tout de même resté positif, de même qu'il devrait le rester en 2026.

ASSOCIATION NYONSAISE d'INITIATIVES MEDICALES pour l'AFRIQUE
Assemblée Générale ANIMA du 26 septembre 2026

Budget prévisionnel 2026

DÉPENSES

Missions « Sage-femme sur les îles »

Logistique : carburant, piroguier, divers..... 1.500€
Sage-femmes (perdiems)..... 700€
Missions 2026(transports équipes)..... 1.000€
Bourses..... 1.200€
Participation travaux adduction d'eau à Diogué..... 1.550€
Pour renouvellement site internet..... 200€
Frais Assemblée Générale et location de la salle..... 200€
Divers (fonctionnement en France)..... 700€
Fonctionnement en Casamance..... 1.500€

Total des Dépenses..... 8.550€

RECETTES

Dons et cotisations..... 5.600€
Atelier..... 2.000€
Produits financiers..... 750€
Remboursement micro-crédits..... 230€

Total des Recettes..... 8.580€

Le budget 2026 devrait donc présenter un bilan équilibré malgré le financement des travaux d'adduction d'eau à Diogué.

Nous pourrons envisager d'acquérir un nouvel échographe en 2027 pour mise à disposition d'une nouvelle sage-femme en Casamance et participer à la mise à disposition de matériel médical pour l'hôpital de Diouloulou.

Nous proposons de garder la cotisation à 15 €.